



NOM DE L'ENFANT :

Photo

Renseignements et Inscriptions :

**Permanences les
Lundis de 15h à 17h
Mercredis de 8h à 9h30
Vendredis de 17h à 19h**



ESPACE SPORTIF DE PLANOISE

6, Place de l'Europe
25000 BESANCON

Chloé MARCAIRE-BERTRAND : 06 95 69 65 54
chloe.marcaire@groupe-psl.fr



Nom de l'enfant: _____ Ecole: _____

Prénom de l'enfant: _____ Classe: _____

Sexe: _____ Date de naissance: _____ Taille: _____ Poids: _____

Tarif : tranche 1 tranche 2 tranche 3 tranche 4 tranche 5 tranche 6

Date d'inscription: _____ valable pour l'année

Toussaint Noël Février Pâques Eté
 Mercredis Activités Ados

Votre enfant nage t'il seul ? : _____

Mutuelle: _____ N°de mutuelle: _____

Assurance extra scolaire: _____

Médecin traitant (nom, prénom, ville, n° de tel): _____

L'enfant peut rentrer seul ? : Oui Non

Type de repas: _____

Personne à prévenir en cas d'accident:

Nom, prénom, qualité et téléphone

Personne autorisée à récupérer l'enfant:

Nom, prénom, qualité et téléphone

Nom du responsable: _____

Civilité: _____

Prénom du responsable: _____

Situation de famille: _____

Adresse: _____

Ville: _____ Quartier: _____

Tel : _____ Tel : _____

E-mail : _____ @ _____

N° de sécu. : _____

Centre de sécu. : _____

N° CAF: _____

Je soussigné _____ déclare exacts les renseignements notifiés ci-dessus

Fait à _____ le: _____

signature :



ESPACE SPORTIF DE PLANOISE

6, Place de l'Europe
25000 BESANCON

Chloé MARCAIRE-BERTRAND : 06 95 69 65 54
chloe.marcaire@groupe-psl.fr



PHOTOS ET VIDEOS

Objet : <u>Droit à l'image</u>	Accueil de loisirs : année (Toussaint, Noël, Février, Pâques, été, Mercredis, Ados)
	GROUPE PSL 25 90 70 16, chemin de Courvoisier 25000 BESANCON

Madame et/ou monsieur _____ autorise(nt) l'organisateur à
Nom de famille

photographier et/ou filmer mon enfant _____
au cours d'activités de loisirs. *Nom et prénom(s) de l'enfant*

Cette utilisation ne peut être faite que dans le strict cadre d'actions pédagogiques ou d'information : documents de présentation des séjours de vacances, journal ou site internet réalisé par les enfants...

L'utilisation se fera sur :

- un support très précis (par exemple cédérom, journal ou blog)
- tout support nécessaire à la présentation indiquée (sur papier, support analogique ou support numérique).

Cette utilisation ne concerne que :

- la période du séjour concerné
- la durée de vie de la présentation (du journal, du blog...) précisée.

Les différents clichés ne seront ni communiqués à d'autres personnes, ni vendus, ni utilisés à d'autres fins.

Conformément à la loi, le libre accès aux données photographiques qui concernent mon enfant est garanti. Je pourrai donc à tout moment vérifier l'usage qui en est fait, et je dispose du droit de retrait de ces productions si je le juge utile.

<u>Date et Signature de l'organisateur :</u>	<u>Date et signature(s) de(s) la personne(s) responsable(s) : deux parents ou tuteurs de l'enfant...</u>
--	--



ESPACE SPORTIF DE PLANOISE

6, Place de l'Europe
25000 BESANCON

Chloé MARCAIRE-BERTRAND : 06 95 69 65 54
chloe.marcaire@groupe-psl.fr



CONDITIONS D'INSCRIPTION COMPLEMENTAIRES

Conçus pour les jeunes (âgés de 4 à 17 ans selon la structure), nos Accueils Collectifs de Mineurs sont déclarés auprès des services de la Direction Régionale de la Jeunesse, des sports et de la Cohésion Sociale, ce qui implique le respect des normes en vigueur tant au point de vue pédagogique, sanitaire, que de la sécurité. L'inscription à l'une de nos structures implique l'acceptation pleine et entière des présentes conditions particulières d'inscription indexée sur les conditions générales de vente qui régissent les rapports entre les professionnels du tourisme et leurs adhérents (dispositions légales présentées ci-après). PROFESSIONSPORT Doubs – Territoire de Belfort bénéficiant de l'habilitation tourisme N°HA 02506001, ces conditions sont conformes à la loi n°92-645 du 13 juillet 1992, et en application des articles 95 à 103 du décret n°94-490 du 15 juin 1994.

PRESENCE SUR LE LIEU D'ACCUEIL :

Rappel : les inscriptions à l'accueil de loisirs de l'Espace Sportif de Planoise se font à la semaine complète. La tarification comprend en conséquence l'ensemble de la période d'inscription sans exception. Elle ne peut donc être modulée en fonction des présences choisies (pas de facturation à la journée ou à la demi-journée...).

En cas de présences partielle (ex : « mon enfant sera présent uniquement les après-midi », « mon enfant ne viendra pas mercredi » ...), veuillez-nous les préciser ci-dessous :

- Groupe des petits (6/11 ans) :

- Mon enfant sera présent :
- Seulement les matins Seulement les après-midis
- Toute la journée
- Excepté(s) le(s)
-

- Groupe des grands (11/12 ans) :

- Mon enfant sera présent :
- Les Mercredis de 14h à 17h30
- Pendant les vacances scolaires

- Groupes des Ados : (13/18 ans)

- Mon enfant sera présent :
- Les Vendredis à partir de 18h30
- Pendant les vacances scolaires

Nous vous rappelons que votre/vos enfant(s) est/sont sous notre responsabilité à partir de son/leur arrivée au centre et ce jusqu'à 12h00 (matinée) et de 13h30 à 17h30 (après-midi). Nous ne le/les libèrerons pas sans que le choix de présence partielle (présenté ci-dessus) ne soit renseigné.

Fait le/...../....., à Besançon.

Signature du responsable légal suivie de la mention « lu et approuvé » :

FICHE SANITAIRE DE LIAISON

L'ENFANT

NOM : _____

PRÉNOM : _____

DATE DE NAISSANCE : _____

GARÇON FILLE

1 – VACCINATIONS (se référer au carnet de santé ou aux certificats de vaccinations de l'enfant).

VACCINS OBLIGATOIRES			DATES DES DERNIERS RAPPELS	VACCINS RECOMMANDÉS	DATES
	oui	non			
Diphtérie				Hépatite B	
Tétanos				Rubéole-Oreillons-Rougeole	
Poliomyélite				Coqueluche	
Ou DT polio				Autres (préciser)	
Ou Tétracoq					
BCG					

SI L'ENFANT N'A PAS LES VACCINS OBLIGATOIRES JOINDRE UN CERTIFICAT MÉDICAL DE CONTRE-INDICATION
ATTENTION : LE VACCIN ANTI-TÉTANIQUE NE PRÉSENTE AUCUNE CONTRE-INDICATION

2 – RENSEIGNEMENTS MÉDICAUX CONCERNANT L'ENFANT

L'enfant suit-il un traitement médical pendant sa présence au centre de loisirs ou le séjour ? Oui non

Si oui joindre une **ordonnance** récente et les **médicaments** correspondants
(Boîtes de médicaments dans leur emballage d'origine marquées au nom de l'enfant avec la notice)
Aucun médicament ne pourra être pris sans ordonnance.

A titre indicatif L'ENFANT A-T-IL DÉJÀ EU LES MALADIES SUIVANTES ?

RUBÉOLE	VARICELLE	ANGINE	RHUMATISME ARTICULAIRE AIGÛ	SCARLATINE
OUI NON	OUI NON	OUI NON	OUI NON	OUI NON
COQUELUCHE	OTITE	ROUGEOLE	OREILLONS	
OUI NON	OUI NON	OUI NON	OUI NON	

ALLERGIES : ASTHME oui non

MÉDICAMENTEUSES oui

ALIMENTAIRES oui non

AUTRES

.....

PRECISEZ LA CAUSE DE L'ALLERGIE ET LA CONDUITE A TENIR

P.A.I (projet d'accueil individualisé) en cours oui non (joindre le protocole et toutes informations utiles)

.....
.....
.....

INDIQUEZ CI-APRÈS :

LES **DIFFICULTÉS DE SANTÉ** (MALADIE, ACCIDENT, CRISES CONVULSIVES, HOSPITALISATION, OPÉRATION, RÉÉDUCATION) EN PRÉCISANT LES **PRÉCAUTIONS À PRENDRE**.

.....
.....
.....

3 – INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES (à renseigner obligatoirement.)

VOTRE ENFANT PORTE-T-IL DES LENTILLES : oui non

DES LUNETTES : oui non au besoin prévoir un étui au nom de l'enfant

DES PROTHÈSES AUDITIVES : oui non au besoin prévoir un étui au nom de l'enfant

DES PROTHÈSES ou APPAREIL DENTAIRE : oui non au besoin prévoir un étui au nom de l'enfant

AUTRES RECOMMANDATIONS / PRÉCISEZ (ex : qualité de peau, crème solaire)

.....
.....

4- AUTORISATIONS

J'autorise mon enfant à participer aux activités physiques et sportives : oui non

J'autorise mon enfant à participer aux baignades surveillées : oui non

Autorisation de transport en véhicule de service et car de location : oui non

5 -RESPONSABLE DE L'ENFANT

NOMPRÉNOM

ADRESSE.....

TÉL. FIXE (ET PORTABLE), DOMICILE :BUREAU :

NOM ET TÉL. DU MÉDECIN TRAITANT (FACULTATIF).....

Je soussigné(e),responsable légal de l'enfant, déclare exacts les renseignements portés sur cette fiche et autorise l'équipe d'animation à prendre, le cas échéant, toutes mesures (traitement médical, hospitalisation, intervention chirurgicale) rendues nécessaires par l'état de l'enfant, Ceci suivant les prescriptions d'un médecin et/ou un service d'urgence seuls habilités à définir l'hôpital de secteur.

Fait à,

le,

CONDITIONS PARTICULIERES D'INSCRIPTION

Conçus pour les jeunes (âgés de 4 à 17 ans selon la structure), nos Accueils Collectifs de Mineurs sont déclarés auprès des services de la Direction Régionale de la Jeunesse, des sports et de la Cohésion Sociale, ce qui implique le respect des normes en vigueur tant au point de vue pédagogique, sanitaire, que de la sécurité. L'inscription à l'une de nos structures implique l'acceptation pleine et entière des présentes conditions particulières d'inscription indexée sur les conditions générales de vente qui régissent les rapports entre les professionnels du tourisme et leurs adhérents (dispositions légales présentées ci-après). PROFESSIONSPORT & Doubs – Territoire de Belfort – Haute-Saône bénéficiant de l'habilitation tourisme N°HA 02506001, ces conditions sont conformes à la loi n°92-645 du 13 juillet 1992, et en application des articles 95 à 103 du décret n°94-490 du 15 juin 1994.

COMMENT S'INSCRIRE ET RESERVER :

Une place dans un accueil de loisirs (sans hébergement) 4-13 ans, ou stage sportif.

- Par correspondance (cf. contact PROFESSIONSPORT & LOISIRS), lors des permanences inscriptions établies ou directement dans nos locaux, sur demande de dossier d'inscription (fiche de renseignements et fiche sanitaire).
- Les inscriptions se font à la semaine complète. Votre option sera prise en considération dès réception :
 - Du règlement, en espèces, par chèque(s) libellé(s) à l'ordre de PROFESSIONSPORT & LOISIRS, chèques ANCV ... Et/ou de la fiche de suivi remplie et signée (ESP).
 - D'un dossier d'inscription dûment rempli.
- A réception du dossier complet, une confirmation d'inscription vous sera adressée, ainsi que le complément du dossier (attestation de paiement, facture, attestation de pratique d'activités aquatiques et nautiques, autorisation de sortie...).
- Pour les accueils de l'Espace Sportif de Planoise, Morre et Avanne-Aveney, la date limite d'inscription est fixée systématiquement au vendredi précédant l'accueil (suivant le nombre de places restantes).
- Au-delà :
 - En cas de demande d'inscription, celle-ci ne sera prise en compte qu'après étude (taux d'encadrement, activités particulières, commande de repas...). Le prix demandé correspondra alors au plein tarif.
 - En cas d'annulation, le prix du séjour sera dû (cf. rubrique FRAIS D'ANNULATION)

NB : Sur demande, une attestation de présence pourra être délivrée à la fin du séjour de votre enfant (remboursement CE...). Pour les impôts, cette dernière n'est pas nécessaire. Une attestation fiscale vous sera envoyée d'office en début d'année pour les enfants de moins de 6 ans (au 1^{er} février de chaque année).

Une place dans un accueil de loisirs (sans hébergement) « Ados », ou séjour de vacances.

Par correspondance (cf. contact PROFESSIONSPORT & LOISIRS), lors des permanences inscriptions établies, durant l'accueil, ou directement dans nos locaux, sur demande de dossier d'inscription (fiche de renseignement et fiche sanitaire), et suivant les modalités présentées par le responsable. Votre option sera prise en considération dès réception :

- Du règlement, en espèce, par chèque(s) libellé(s) à l'ordre de PROFESSIONSPORT & LOISIRS, chèques ANCV... (cf. conditions particulières d'inscription complémentaires).
 - D'un dossier d'inscription dûment rempli.
- A réception du dossier complet, une confirmation d'inscription vous sera adressée, ainsi que le complément du dossier (attestation de paiement, facture, attestation de pratique d'activités aquatiques et nautiques, autorisation de sortie...).

NB : indispensable à la pratique d'activités aquatiques le cas échéant, l'attestation de pratique d'activités aquatiques et nautiques devra être remise au plus tard lors du jour d'ouverture précédant la sortie ou l'activité concernée (ou selon les éventuelles précisions apportées par le responsable), sans quoi votre enfant ne pourra y participer.

NOS TARIFS

Ils sont publiés sous réserve d'erreur d'impression ou d'omission.

Les prix indiqués dans nos brochures peuvent être soumis à variation à la hausse ou à la baisse en fonction des variations du coût des taxes afférentes aux prestations offertes.

A réception de votre facture, si le ou les accueils concernés font l'objet d'une modification, PROFESSIONSPORT & LOISIRS informe les personnes bénéficiaires de la prestation qui peuvent alors soit confirmer leur réservation dans les nouvelles conditions, soit la retirer.

Les arrivées tardives et les départs prématurés ne donnent lieu à aucun remboursement sauf cas exceptionnels (cf. MODIFICATION ET ANNULATION D'INSCRIPTION).

Les prix indiqués s'étendent toutes charges comprises (nets de TVA). Ils comprennent :

- La restauration, si l'option est choisie
- l'encadrement
- la pratique des activités
- la couverture d'une assurance responsabilité civile.

MODALITES DE PAIEMENT

Le versement du règlement s'effectue avant ou en accompagnement du retour du dossier d'inscription.

Tout règlement se fera par chèque(s) libellé(s) à l'ordre de PROFESSIONSPORT & LOISIRS, par chèques ANCV, en espèce ou par virement bancaire sur demande.

AIDES AUX VACANCES

Les organismes suivants peuvent, sous certaines conditions, verser des aides pour couvrir une partie du montant de la prestation de service : Caisse d'Allocations Familiales, Mutualité Sociale Agricole, CCAS de votre commune, conseil général, associations caritatives ou autres..., n'hésitez pas à vous renseigner auprès des services concernés (nous contacter pour plus d'informations).

MODIFICATION ET ANNULATION D'INSCRIPTION

- du fait de l'organisateur

L'annulation de l'inscription du fait de l'organisateur, imposée par des circonstances majeures ou pour assurer la sécurité des enfants, entraînera le remboursement immédiat des sommes versées pour la participation au séjour. En cas d'annulation de l'inscription du fait de l'organisateur pour tout autre motif, il sera fait application des conditions prévues par l'article 102 du décret n°94-490 présenté dans les dispositions légales ci-après.

Lorsque, avant le début, l'accueil est modifié du fait de l'organisateur, sur un élément essentiel tel qu'une hausse significative du prix, il est possible dans un délai de 7 jours après en avoir été averti, soit de rompre l'inscription (ou contrat de vente) sans pénalité et obtenir le remboursement immédiat des sommes versées, soit de maintenir l'inscription dans les nouvelles conditions.

- Du fait de la personne bénéficiaire

Tout désistement ou annulation après engagement (finalisation de l'inscription) quel qu'en soit le motif, doit être notifié par écrit à l'attention du responsable de l'accueil le plus tôt possible.

RESPONSABILITE CIVILE

PROFESSIONSPORT & LOISIRS, 16 chemin Joseph de Courvoisier 25000 BESANCON, a souscrit une assurance responsabilité civile pour l'ensemble des participants auprès de la MAIF sous le n° 3806454 K. Ce contrat garantit l'exercice des activités de PROFESSIONSPORT & LOISIRS et a notamment pour but de satisfaire à l'obligation d'assurance prévue par la Loi n°84/610 du 16 juillet 1984 et le Décret N°91-582 du 9 juin 1991.

Ce contrat ne garantit pas la responsabilité personnelle de l'acheteur (ou participant). Nous vous conseillons d'être couverts en « RESPONSABILITE CIVILE VIE PRIVÉE » incluant les activités que vous envisagez de pratiquer.

VOLS

Nous vous conseillons de demander à votre compagnie d'assurances personnelle une extension de garantie vol pour votre inscription à un accueil de loisirs organisé par PROFESSIONSPORT & LOISIRS. En effet, nous ne pouvons être tenus pour responsable des vols ou détériorations d'objets personnels tant à l'intérieur qu'à l'extérieur des locaux d'accueil. PROFESSIONSPORT & LOISIRS décline toute responsabilité en cas de vol ou de détérioration.

FRAIS D'ANNULATION

- **valable pour les séjours :**
Pour toute annulation intervenant à 9 jours (inclus) ou moins de la date de début d'accueil, le barème de frais de désistement appliqué sera de :

- 50% du prix total du séjour, pour toute annulation survenant entre 9 et 4 jours (inclus) du début du séjour.
 - 100% du prix total du séjour, à moins de 4 jours du début. La cotisation d'adhésion à l'association organisatrice n'est jamais remboursable.
 - Tout remboursement ne pourra s'effectuer sans présentation de justificatif (certificat médical...).
- Pour toute annulation d'une inscription sur l'un de nos accueils de loisirs sans hébergement, un accord à l'amiable sera envisagé avec l'intéressé, sans quoi nous nous référerons à l'article concernant les séjours (ci-dessus).

REGLEMENT INTERIEUR

- Lorsque nous n'assurons pas le transport, les parents sont tenus de conduire et de venir chercher leurs enfants au centre. Nous ne pouvons être tenus responsables des accidents survenus lors des trajets allers et retours au centre.
- Tout manquement grave à la discipline sera signalé aux parents ou tuteur légal et l'exclusion pourra être prononcée. Dans ce cas, aucune somme ne sera remboursée.

RECLAMATION

Les réclamations éventuelles concernant les séjours devront être adressées par lettre recommandée à PROFESSIONSPORT & LOISIRS, dans un délai d'un maximum après le séjour.

Toutefois, la responsabilité de l'association ne saurait être engagée en cas de perte, de vol ou de détérioration d'affaires personnelles, objets de valeur, ou espèces.

Signature du responsable légal (suivie de la mention « lu et approuvé ») :